

Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'Union Départementale CGT des Landes

97 place de la caserne Bosquet - Maison des Syndicats - 40000 Mont de Marsan - 05 58 06 50 70

Directeur de Publication : Jacques Corrihons

Bulletin mensuel d'information destiné aux syndiqués - 63ème année - N° 384 - septembre 2008 1.00€

Imprimé par nos soins - Inscription C.P.A.P. : 0708 S 06601



Fort attachement au caractère public de la protection sociale

Selon un baromètre BVA publié jeudi 28 août par la Drees (direction des statistiques des ministères sociaux), "81% des Français interrogés (en 2007) estiment que les systèmes d'assurance maladie ou de retraite doivent rester essentiellement publics". Contrairement au discours libéral, 63% des personnes interrogées en 2007 "considèrent comme une mauvaise chose une mise en concurrence des caisses publiques et des assurances privées dans le système de protection sociale". Autre élément intéressant, alors que se profile une nouvelle mobilisation unitaire des retraités à la rentrée, 62% des Français pensent qu'une fois à la retraite, leur niveau de vie sera moins bon que celui de l'ensemble de la population.

SOMMAIRE

- Protection Sociale
- Rentrée sociale: l'heure est à l'action page 1
- Augmenter les salaires : il y a urgence page 2
- Indemnisation des CPH
- Trajet Domicile travail page 3
- Chômeurs: la chasse est ouverte
- Chômage: retour à la hausse page 4
- Fichier EDVIGE page 5
- En bref
- RSA page 6
- Sony Pontonx sous tension page 7
- En bref dans les Landes
- Services Publics enjeux des élections page 8

Rentrée sociale L'heure est à l'action !

Réunies en assemblée de rentrée, les organisations professionnelles (fédérations) et territoriales (départements et régions) de la CGT ont lancé l'appel suivant à l'issue de leurs débats le 28 août 2008.

En cette rentrée, si la plupart des salariés, des retraités, des privés d'emploi voient leur situation dégradée, en revanche les affaires vont bien pour les actionnaires des grandes entreprises. Les défis sur tous les grands enjeux sociaux s'aiguisent pour le monde du travail. La CGT entend continuer à faire des salaires une des revendications majeures en cette rentrée. Nous proposons sans attendre que dans chaque entreprise le cahier revendicatif salarial soit mis à jour et fasse l'objet de débats entre les salariés ainsi que de décisions de mobilisation pour faire entendre la voix du progrès social. Malgré la gravité de la situation économique, le Gouvernement refuse d'engager une politique de relance économique. Il est inadmissible qu'il s'entête à ne pas reconnaître la part de responsabilité de ses réformes dans la dégradation de la situation économique et sociale. Or, les difficultés résident surtout dans la faiblesse du pouvoir d'achat des salariés, retraités, privés d'emploi, résultant des bas salaires, pensions et minimas sociaux, de la précarité et la hausse de la part des dépenses incompressibles dans le budget des ménages. C'est à partir de ces préoccupations très fortes que la CGT entend de la manière unitaire la plus large, dynamiser la mobilisation des salariés. Elle invite l'ensemble de ses organisations à s'inscrire :

Dans une démarche offensive au plus près des préoccupations des salariés (salaires, emploi, temps de travail, santé et protection sociale, service public, retraite, pénibilité du travail...);

Dans la réussite des meetings de rentrée programmés dans les départements et régions et des initiatives professionnelles d'action en perspective;

Dans la construction d'une journée interprofessionnelle d'action unitaire le 7 octobre prochain, avec des initiatives fortes dans les départements, les professions.

L'ensemble des unions départementales et fédérations de la CGT réunies ce jour à Montreuil, se prononcent pour que cette journée permette de porter les revendications des salariés dans le cadre de la journée mondiale de mobilisation pour le Travail décent. _ Dans ce but la CGT entreprend les contacts nécessaires avec les organisations syndicales pour faire de cette date un grand rendez-vous unitaire. Les salariés de notre pays doivent se faire entendre à partir de leurs exigences de progrès social et de solidarité.

La meilleure façon de faire reculer le pessimisme organisé par le pouvoir et le MEDEF est d'agir pour redonner confiance et espoir.

Augmenter les salaires Il y a urgence !

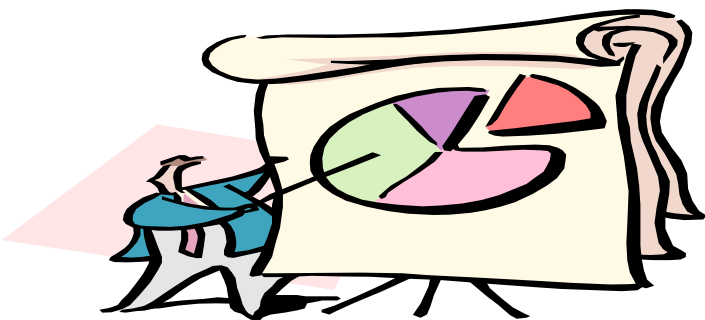
UN COUP DE POUCE AU SMIC, C'EST INDISPENSABLE

Alors que les prix flambent, que le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure pour les Français, le gouvernement refuse aux 2,5 millions de Smicards (dont 90.000 à temps partiel) la moindre augmentation au-delà de la règle légale. Le Smic a été seulement revalorisé de 8 centimes d'euros (+0,9 %) au 1er juillet 2008 ! L'augmentation de 2,1 % intervenue cette année dès le 1er mai, ne relève que de l'obligation légale d'ajuster le Smic dans les mêmes proportions que l'inflation lorsque celle-ci franchit le seuil de 2 %. Le refus du gouvernement d'accorder un coup de pouce au Smic est scandaleux. Alors qu'il y a un an, le Président de la République avait promis à « *la France qui se lève tôt* » de revaloriser la valeur du travail, aujourd'hui le bilan est lourd. Pour la 1ère fois depuis 25 ans, le taux du salaire horaire ouvrier évolue moins vite que les prix, ce qui influe négativement sur le niveau d'augmentation du SMIC au 1er juillet.

Cette situation nécessite encore plus, un coup de pouce gouvernemental sur le Smic pour aller au-delà de son augmentation légale, d'autant plus que l'inflation déjà élevée (+ 3,6 % en moyenne sur 1 an) pèse plus lourd sur les budgets modestes.

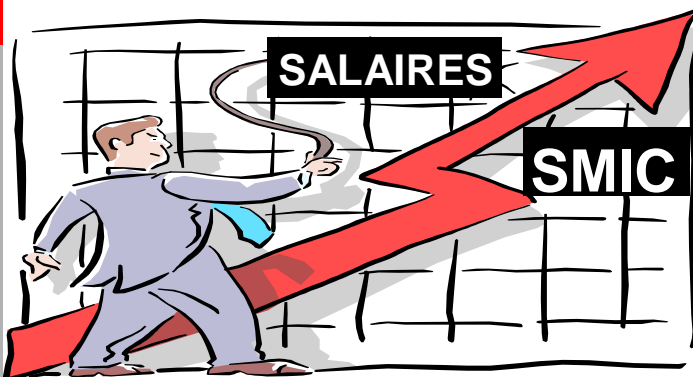
LA BATAILLE POUR LE SMIC, UN DES PILIERS DE LA CROISSANCE

C'est la base de la reconnaissance des qualifications et la construction de garanties salariales dignes de ce nom. C'est aussi un repère social en terme de niveau de vie pour les retraités, pour les privés d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux. L'urgence d'une revalorisation immédiate et significative du Smic répercutée sur tous les niveaux de salaires est une nécessité impérieuse. C'est non seulement possible mais nécessaire en s'attaquant résolument à la répartition des richesses et à une autre manière de tirer la croissance en favorisant le progrès social et le plein emploi.



Selon l'Ifop, 42% des français ne sont pas partis en vacances cet été (+ 10% depuis 2005). Toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées : les ouvriers : 41% en 2008 contre 21% en 2005 ; les employés : 47 % en 2008 (+ 13% depuis 2005) et aussi les cadres : 20%, soit une hausse de 8% en 4 ans.

Incontestablement les questions du pouvoir d'achat dominant l'actualité sociale. Pour preuve, si les salaires ont constitué, en 2007 le principal motif des conflits dans les entreprises, en 2008 le phénomène s'est amplifié.



AMPLIFIER LA MOBILISATION SOLIDAIRE POUR LES SALAIRES

« *Travailler plus pour gagner plus* », ce slogan présidentiel vaut autant que ce vieux dicton « *les promesses ne valent que pour ceux les croient* ».

Autrement dit, les salariés ont tout intérêt à créer leur rapport de forces pour imposer partout des négociations salariales dès la rentrée. La CGT est à leur disposition partout pour exiger l'augmentation générale des salaires et des pensions de retraites, le recul de la précarité, l'amélioration des conditions et de la durée du travail, le plein emploi.

Enjeu central pour conquérir un emploi décent pour tous, la Cgt propose la revalorisation du Smic à 1.500 euros brut tout de suite et la répercussion de cette augmentation sur l'ensemble des salaires pour qu'ils soient tous tirés vers le haut.

LE SMIC N'EST PAS L'ENNEMI DES SALAIRES ET DE L'EMPLOI

L'année dernière le gouvernement avait justifié sa décision de ne pas donner de coup de pouce au Smic au motif qu'un Smic trop élevé pénaliserait les négociations sur les salaires. En vérité, gouvernement et patronat s'entendent comme « *larrons en foire* » pour faire baisser le prix de la force de travail. Ce qui se traduit par une smicardisation des salariés toujours plus grande et par le non paiement des qualifications à leurs justes niveaux. Au bout du compte, l'absence de coup de pouce au Smic, les augmentations limitées aux premiers niveaux des grilles, sans changer la situation des salaires au-delà des minima, les exonérations et allègements de cotisations sociales (plus de 25 milliards d'euros) accordées sans contreparties aux employeurs, alimentent ce système de trappe à bas salaires et le tassement des grilles de salaires d'une part. Elles fragilisent la protection sociale et la retraite d'autre part.

Prud'hommes

Indemnisation des conseillers

Après la réforme de la carte judiciaire qui supprime 63 conseils de prud'hommes, le décret modifiant le régime d'indemnisation des conseillers prud'hommes a été promulgué le 16 juin 2008.

Ce mauvais coup de plus contre la justice du travail traduit l'intention délibérée des pouvoirs publics d'empêcher les salariés, notamment les plus démunis, d'obtenir réparation de la délinquance patronale. Ce décret pose, pour la première fois et pour les seuls conseillers prud'hommes, le principe d'une limitation du temps alloué à un magistrat pour accomplir sa mission.

Depuis 2003, la CGT, dans le cadre de sa campagne « défendre et promouvoir la prud'homie », n'a eu de cesse de mener des actions massives et rassembleuses, face aux attaques contre la prud'homie. Elles ont permis de limiter considérablement les ambitions gouvernementales.

Malgré quelques reculs, le décret du 16 juin reste inacceptable et a déjà provoqué de nombreuses protestations et d'autres actions sont prévues dès septembre pour rendre cette réforme inopérante.

En parallèle de ces actions, la CGT a déposé, le 13 août, au Conseil d'Etat, un recours en annulation contre ce décret

Trajets domicile/travail

Réalité du pouvoir d'achat, souffrance des salariés et mobilisations, obligent le Gouvernement à afficher une fibre sociale. Il annonce envisager un dispositif pour inscrire une aide directe sur la fiche de paie des salariés financée par l'employeur afin de répondre à l'augmentation des coûts du trajet domicile/travail.



Dans le contexte actuel deux cas de figure sont à examiner :

De nombreux salariés, pour de multiples raisons (absence de réseau, flexibilité des horaires de leur travail imposée par l'em-

ployeur...) n'ont pas la possibilité d'utiliser les transports collectifs.

Il est pour eux nécessaire qu'une prise en charge, lorsque cette situation est avérée, soit effectuée sur le coût du carburant, y compris en tenant compte des distances. Le Chèque Transport aurait pu y répondre si, comme nous l'avions souligné au moment de sa mise en œuvre, il avait eu un caractère obligatoire.

En cette absence, il était voué à l'échec.

Il est nécessaire de développer les transports publics et leur accessibilité. Là où il y a des transports collectifs accessibles, les salariés doivent être incités à les utiliser.

La CGT considère qu'il faut généraliser le système carte orange existant en Ile de France avec prise en charge par l'employeur. Cela suppose la mise en place d'une gouvernance coordonnée au niveau régional pour l'ensemble des transports collectifs dont la responsabilité incombe à différentes autorités organisatrices (Etat, ville, communauté, département, région).

Cette disposition, prévue d'ailleurs par la Loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2001, est indispensable pour

enfin pouvoir mettre en place un seul titre de transport financé par l'employeur et qui permette le trajet de bout en bout (utilisation successive de Bus, tram, trains...). Elle n'a jamais été mise en œuvre.

Le Gouvernement actuel, qui se prévaut du dialogue social, n'a pas retenu cette application dans son projet de loi « Grenelle de l'environnement », alors qu'elle avait fait l'objet d'une proposition validée en négociation.

Pour la CGT, les conditions doivent être créées pour que tous les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, disposent de la prise en charge du coût du trajet domicile/travail par l'employeur. Nous avons, dès septembre 2006, détaillé ces propositions dans la négociation sur le Chèque Transport. Elles sont relativement simples à mettre en œuvre. C'est une question de choix de la politique publique du Gouvernement.

La CGT appelle les salariés à porter fortement la revendication de la prise en charge du trajet domicile/travail par l'employeur via des modalités pérennes de nature à en faire une véritable conquête sociale. Cette disposition ne saurait pour autant régler la question du niveau des salaires et retraites qu'il est urgent d'augmenter.

De plus, le Gouvernement, avec cette proposition, n'est pas quitte en direction des salariés privés d'emploi et des retraités, ni d'ailleurs sur l'inflation des prix de l'énergie qui a aussi des conséquences sur la vie quotidienne : alimentation, logement et chauffage, accessibilité et déplacements pour les loisirs et les activités sportives et culturelles...

La CGT a toujours revendiqué que le trajet domicile/travail soit pris en charge par l'employeur.

Chômeurs

La chasse est ouverte

Une fois de plus, un décret qui sera présenté mardi 16 septembre à la Commission Permanente du Comité Supérieur de l'Emploi, va organiser la stigmatisation de l'ensemble des demandeurs d'emploi et des exclus du marché du travail (RMI, ASS, ou autres...) et des sanctions à leur égard. Encore une fois le gouvernement n'attend pas les conclusions des discussions qui doivent s'ouvrir dans la négociation sur l'assurance chômage ou encore du conseil d'administration dans le cadre de la nouvelle institution (France Emploi). C'est par voie législative qu'il impose sa vision des choses.

Obligation pour les demandeurs d'emploi d'élaborer, dès l'inscription à l'Anpe, un projet professionnel dans un cadre très restrictif et évolutif.

Obligation d'accepter des emplois déclassés, des petits boulots et des temps partiels.

Obligation, sous peine de sanction, de voir évoluer sa recherche vers des emplois dévalorisés, très précaires, plus éloignés du domicile et rémunérés avec des salaires de misère (jusqu'à la moitié du seuil de pauvreté).

Les contrevenants se verront, quant à eux, radiés des listes de demandeurs d'emploi avec des sanctions plus fortes : deux mois non indemnisés contre 15 jours actuellement. Quant à la possibilité de recours, cela prend la voie du parcours du combattant !!

La Cgt s'indigne de la méthode employée pour faire « marcher au pas » les demandeurs d'emploi en les rendant coupables de leur situation. Alors que la situation de l'emploi se dégrade et que chaque salarié s'inquiète pour son pouvoir d'achat, le gouvernement cherche à accentuer le nombre de travailleurs pauvres pour masquer la réalité du chômage. La Cgt appelle l'ensemble des demandeurs d'emploi et des salariés précaires à venir grossir les rangs des manifestations prévues le 7 octobre prochain, pour imposer partout un travail décent.

L'Offre Raisonnable d'Emploi

Les salariés qui n'acceptent pas l'offre raisonnable d'emploi seront sanctionnés. Le gouvernement après avoir critiqué la définition de l'ORE inscrite dans le Code du Travail, qu'il trouvait trop vague, est encore moins précis dans la Loi. Le texte indique que l'emploi proposé devra être rémunéré à hauteur de 95 % du salaire antérieurement perçu après 3 mois de chômage, de 85% après 6 mois de chômage et « à hauteur du revenu de remplacement » après un an de chômage. Quand on sait que la durée moyenne du retour à l'emploi est actuellement de 14 mois, c'est une épée de Damoclès qui planera au-dessus de la tête de la plupart des chômeurs. Après un an de chômage les personnes perçoivent 420 euros mensuels, le montant de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), ou le RMI à 449,91 euros. Pour percevoir l'équivalent en salaire ils seront contraints de prendre n'importe quel travail : les Bads Jobs à l'anglo saxonne.

Dans l'immédiat, l'application de ce texte aura pour effet de multiplier le nombre de personnes radiées des ASSE-DIC, (50 000 par mois), d'organiser un transfert du financement du revenu de remplacement aujourd'hui assuré sur les cotisations sociales vers la solidarité, l'Etat.

Chômage

Le gouvernement ne peut dissimuler le retour à la hausse

La ministre de l'Economie a beau regarder la courbe des demandeurs d'emploi sur l'ensemble d'un semestre, il n'en reste pas moins que le chômage est à nouveau en hausse dans les chiffres du gouvernement pour ces deux derniers mois. Le ralentissement du marché du travail se confirme avec une hausse de 0.2% des inscrits à l'ANPE en catégorie 1 (personnes cherchant un emploi à temps plein en CDI et n'ayant pas travaillé plus de 78 heures au cours du mois écoulé.) C'est chez les jeunes, et notamment les jeunes hommes de moins de 25 ans que la hausse est la plus forte avec +1%. Les chiffres interviennent alors que le gouvernement a annoncé aux "partenaires sociaux" son intention d'utiliser les excédents du régime d'assurance chômage pour baisser les cotisations à l'Unedic et augmenter celles de la retraite. Pour sa part, la CGT a demandé que les excédents soient utilisés pour améliorer l'indemnisation des privés d'emplois fortement dégradée par les derniers accords Unedic.

Le taux de chômage a stagné à 7,2% de la population active en France métropolitaine en moyenne au deuxième trimestre 2008, touchant plus de deux millions de personnes, et à 7,6% si l'on inclut les départements d'outre-mer (Dom), selon des chiffres publiés par l'Insee.

Le taux de chômage a baissé de 0,8 point comparé au deuxième trimestre 2007 et correspond à 2.027.000 chômeurs en France métropolitaine.

Mais la décroissance du chômage en France, entamée en 2006, semble marquer le pas avec un taux identique aux premier et deuxième trimestres de l'année, sur fond de dégradation de la conjoncture économique.

Fichier EDVIGE

Le décret publié le 1er juillet 2008 au Journal officiel institue un nouveau fichier dénommé EDVIGE, organisant le fichage généralisé et systématique de « toutes personnes âgées de 13 ans et plus » « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». En clair, tous les citoyens ayant un jour souhaité s'investir pour leur cité. Il est également prévu de fichier tout individu, groupe ou organisation dont l'activité est susceptible de troubler l'ordre public et de permettre aux services de police d'effectuer des enquêtes administratives pour l'accès à certains emplois ou à certaines missions, sur la base des éléments figurant dans le fichier EDVIGE.

Fichés de 13 à 113 ans ?

Est-ce un nouveau moyen, en faisant peur, de détourner les citoyens du débat démocratique ?

Il ne s'agit pas de fichier des auteurs d'infractions, mais des citoyens dont le seul tort est de s'intéresser à la vie de la cité. Les responsables syndicalistes, politiques, commerçants, artisans, chefs d'entreprises, responsables d'association, représentants religieux peuvent désormais être officiellement fichés. Ceux qui auront simplement fait acte de candidature ou qui ne les exerceront plus resteront dans ce système : on sera fiché à vie ! Nous constatons déjà les dérives comme par exemple le STIC (fichier des services de police) où le ménage n'est jamais fait et où se retrouvent pêle-mêle auteurs, témoins et victimes...Ce que la CNIL condamne régulièrement.

Permettre « au gouvernement ou à ses représentants d'exercer leurs responsabilités » sert de prétexte à ce fichage. N'est-ce pour faire pression sur les négociations collectives en utilisant des informations personnelles ?

L'idéologie de ce fichier est de considérer tout acteur social, économique ou religieux comme pouvant « porter atteinte à l'ordre public ». Construire un rapport de force serait-il devenu un délit ?

La responsabilité individuelle et collective, vise à criminaliser l'action et à faire porter la responsabilité, non seulement sur des travailleurs en lutte mais aussi sur leurs fédérations et confédérations.

Les mineurs de 16 à 18 ans pourront être fichés comme les adultes et les mineurs de 13 à 16 ans pourront se voir également répertoriés. Etre « fils de » suffira dans cette logique à être inscrit : les enfants de nos élites bénéficieront-ils de la même attention de nos services de police ?

LA CNIL a donné un avis extrêmement réservé. Pourtant le gouvernement n'en a pas tenu compte.

La CGT considère ce fichier EDVIGE comme une nouvelle atteinte grave aux libertés individuelles et collectives et une entrave à l'action syndicale.

La mobilisation s'intensifie contre le fichier liberticide



700 organisations, dont la CGT et plus de 90 000 personnes à ce jour dénoncent EDVIGE, un fichier liberticide et annoncent une conférence de presse le 9 septembre

12 associations et organisations syndicales (AIDES, la CFDT ; la CGT ; le Collectif contre l'Homophobie et pour l'égalité des droits, la Fédération nationale de l'Autre Cercle, la FSU ; l'Inter-LGBT, IRIS, la Ligue des Droits de l'Homme, le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la Magistrature, l'Union Syndicale Solidaires) déposent ce jour un recours au Conseil d'Etat contre le décret du 27 juin 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « EDVIGE ».

Elles entendent ainsi dénoncer un fichier qui, loin de n'être que la réactualisation du décret du 14 octobre 1991 relatif aux fichiers gérés par les services des renseignements généraux, aggrave considérablement l'atteinte aux libertés en permettant le fichage des individus dès 13 ans, la mise en fiche de données dites sensibles comme les origines « raciales » ou ethniques ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle des personnes. De manière plus générale, le fichier EDVIGE confond les missions des renseignements généraux et celles des services de police en amalgamant des finalités fort différentes.

Réunies en Collectif « Non à EDVIGE », près de 700 organisations et associations et près de 90 000 personnes ont signé la pétition en ligne « Pour obtenir l'abandon d'EDVIGE » <http://www.nonaedvige.ras.eu.org> et, pour certaines d'entre-elles, se sont engagées dans des actions de signatures de la pétition par les citoyens sur la voie publique.

Après la réunion du Collectif le 28 août, il a été décidé d'organiser une conférence de presse publique le 9 septembre prochain à 11 heures à la Bourse du travail salle Croizat. Y sera développé le point de vue des associations de défense des droits humains et des libertés, des associations LGBT, des organisations de défense des droits des mineurs, des associations de défense des malades, des organisations syndicales et des citoyens mobilisés contre un tel projet.

Nouvelle carte judiciaire Tout n'est pas joué !

Notre recours en référé, afin de suspendre l'application de la nouvelle carte judiciaire, a été refusé par le Conseil d'état le 5 août. Celui-ci, tout en reconnaissant l'urgence, a jugé nos arguments hors de sa compétence ou insuffisants.

Cette réforme prévoit la fermeture de nombreux tribunaux d'instance et la disparition de 62 conseils de prud'hommes. Or, la plupart des acteurs de la vie judiciaire, dont beaucoup d'élus locaux, ont critiqué cette réforme menée sans prendre en compte les besoins économiques et sociaux et d'ordre géographique et humains.

La parodie de démocratie, qui a accompagnée cette réforme n'a tenu aucun compte des nombreuses propositions alternatives. En l'état, elle pénalisera le fonctionnement des juridictions : allongement des délais, éloignement, coût, accès des justiciables...

Une vingtaine de recours sur le fond, celui d'un Conseil de l'ordre d'avocats, celui de plusieurs communes ainsi que celui de la CGT, restent en attente d'être jugés dans les prochaines semaines, le dossier n'est pas clos.

L'heure n'est pas à la résignation et la bataille continue pour que vivent ces juridictions efficaces au service de ceux qui tous les jours sont confrontés à la seule logique du profit au détriment de la justice sociale.

58% des salariés font confiance aux syndicats !

Selon un sondage TNS Sofres publié ce matin par Les Echos, près de six salariés sur dix (58%) font « tout-à-fait » ou « plutôt confiance » aux syndicats et 70% les jugent « efficaces ». Ils sont aussi 61% à estimer que les syndicats ont une « approche trop idéologique » et encore plus nombreux (67%) à estimer qu'il y a « trop de concurrence » entre eux (67%). Quant à la faible syndicalisation dans notre pays, les salariés, sans surprise, mettent en avant la « peur des représailles » (41%), la « division excessive des syndicats » (36%), « la mauvaise compréhension des préoccupations des salariés » (33%) « ou encore des cotisations trop chères » (26%).

Le Président de la République a annoncé la généralisation du RSA. Les revenus du patrimoine et de placement seraient prélevés à hauteur de 1,1%.

La CGT partage les principes fondateurs du RSA : chacune, chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail, chaque heure de travail doit être rémunératrice, réduire le nombre de travailleurs pauvres et lutter contre la précarité et l'exclusion

La CGT considère que cette mesure ne sera pas la grande avancée sociale promise par ce gouvernement. Pour avoir des droits il faudra les mériter !

Le RSA viserait à « récompenser » uniquement celles et ceux qui reprendront une activité rémunérée. « *L'obligation de rechercher un emploi* » se substitue à « *l'incitation financière à reprendre un travail* ». C'est la logique du seul mérite. Aucune mesure pour la jeunesse, pour les moins de 25 ans ! Aucune mesure n'est prévue pour les millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et pour qui les conditions du retour à l'emploi ne seront pas réunies. !

L'autre critique majeure de ce projet gouvernemental, réside dans l'effet d'aubaine pour une partie du patronat, d'accentuer une politique de trappe à bas salaire et de précarisation de l'emploi

Quand au financement de cette « politique de solidarité » elle va peser essentiellement sur l'assurance vie, souscrite par 12 millions de français.

Ainsi, la mesure choc du gouvernement se résume encore et toujours par des sacrifices supplémentaires pour le monde du travail qui est appelé à financer la lutte contre la pauvreté. A cela, rappelons que l'assise du financement des minima sociaux fondé essentiellement sur la solidarité nationale est remise en cause et déporté sur la fiscalité locale. C'est bien la France de ceux qui se lèvent tôt, le monde du travail, les retraités qui vont soutenir par leur épargne la France de la précarité et de l'exclusion.

Derrière l'affichage, il y a bien de la démagogie. Car, simultanément à cette annonce, le Ministre du Budget fait un geste en direction des entreprises pour réduire leurs impôts tandis que le Ministre de la Santé présente un décret visant la suppression de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, pour les personnes défavorisées n'ayant pas de médecin traitant. Pendant ce temps les plus riches sont épargnés et continuent de profiter des exonérations et déductions fiscales et du paquet fiscal de 15 milliards de l'été dernier. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion appelle une politique qui cesse de favoriser les plus riches, qui cesse d'accroître les exonérations de cotisations sociales inefficaces pour l'emploi, le développement économique, les salaires et la protection sociale.

Pour augmenter le taux d'emploi et réduire la pauvreté, il faut plus qu'un revenu de solidarité active.

La CGT formule des propositions revendicatives transformatrices pour la sécurisation des parcours de vie. Alors la CGT s'engage pour placer la misère hors la Loi. Devant la menace de l'éclatement du vivre ensemble, le syndicalisme de tous et de chacun, le syndicalisme de la transformation sociale est attendu. Chaque jour d'avantage apparaît que l'heure est au renversement dans l'élaboration des politiques sociales et économiques : Un renversement démocratique, éthique, juridique, et civique

Le RSA favorisera-t-il le retour dans l'emploi choisi, durable, qualifié et correctement rémunéré ? Le RSA permettra-t-il de lutter contre la pauvreté ? Nicolas Sarkozy a affiché l'objectif de moins 30 % d'ici 5ans. La CGT en doute. D'autant que l'assise du financement proposé supporté par les départements fait débats au sein des Conseils Généraux, que les sources de financement font défaut pour boucler le budget de la mesure, que l'assise du financement des minima sociaux fondé essentiellement sur la solidarité nationale est remise en cause et déporté sur la fiscalité locale. La CGT considère que les fondements de l'Etat social garant de l'égal accès aux droits sociaux et fondamentaux sont fragilisés.

Une mesure qui masque une politique coercitive, de répression, de sanction des plus pauvres.

SONY PONTONX SOUS TENSION

06 décembre 2007 – Comité Central d'Entreprise à Paris :
annonce PSE SONY Ribeauvillé (Alsace)
annonce projet cession SONY DAX

07 décembre 2007 : Comité d'Etablissement à DAX :
Dès le 13/07 lors négos accord de méthodes pour PSE Alsace, demande assistance Sécafi Alpha pour PSE Ribeauvillé et pour cession de DAX : OK Ribeauvillé, Refusé pour DAX . Fin consultation CCE pour PSE fin Mars
SONY Pontonx : pendant tous ces mois, aussi bien en CCE à Paris qu'en CE à Pontonx, on ne pouvait rien nous dire sur le projet. Tout était top confidentiel, nous donner certaines infos aurait pu faire capoter le projet. Patrick HACHAGUER, représentant syndical CGT aussi bien au CCE qu'au CE de Pontonx, a tenté par tous les moyens, mais en vain, de déclencher un droit d'alerte afin notamment d'obtenir l'aide d'experts (Sécafi Alpha). Le CE local n'en voyait pas l'utilité. Pire il pensait majoritairement que cela pouvait faire capoter le projet de la direction. Le CCE s'est aligné sur la position du CE local. La cession qui devait initialement avoir lieu au 1^{er} avril, changement d'exercice fiscal a finalement été reporté à une date ultérieure non précisée !

Le 27 mars en CCE le PDG accepte finalement que le cabinet Sécafi Alpha assiste le CCE et le CE de Pontonx pour ce qui est de la cession de SONY Pontonx.

Mais un mois plus tard Sécafi Alpha attend toujours le « feu-vert » de notre PDG pour commencer son expertise. Fin avril une délégation de salariés est allée rencontrer notre PDG, Sylvain ANTOL, présent sur le site, brandissant la menace d'une grève si les experts de Sécafi Alpha ne pouvaient pas commencer immédiatement leur travail. Le PDG a dit à cette délégation qu'il avait encore besoin d'un peu de temps pour mener à bien les négociations en cours avec les différents partenaires du projet de reprise. Il nous avait alors promis un CCE extraordinaire pour fin Mai.

Le 14 mai, ne voyant rien venir, un appel à la grève a été lancé pour le 19 mai. (14/05 : intervention de Patrick HACHAGUER à la séance du conseil municipal de Pontonx pour information).

Le 15 mai au soir, réception de la convocation pour un CCE extra à Paris le 29 mai.

29 mai : annonce d'un « nouveau projet » de cession. SONY Dax serait vendu à la direction du site et à un consortium (société à créer de toutes pièces et rassemblant différents acteurs du domaine photovoltaïque : fournisseurs de cellules, assembleur de panneau, développeur de ferme solaire...) présidé par notre PDG, Sylvain ANTOL.

La date de la cession n'est toujours pas précisée. « Pas pendant l'été, ce ne serait pas raisonnable. Les experts auront au moins 2 mois pour mener à bien leur expertise ».

18 Juillet : présentation en CCE du rapport de Sécafi Al-

pha sur le projet initial (cession du site aux 4 directeurs). Présentation du plan d'affaires du projet final (DAX TEC + SXP).

19 juillet : idem en CE à Pontonx.

23 août : assemblée générale des salariés de SONY Pontonx (130 participants) en présence de l'avocat qui a défendu les salariés de Samsonite après une cession qui a été reconnue par la justice comme une « externalisation des licenciements ». La majorité des salariés, comme leurs représentants, s'estiment dans l'incapacité de donner un avis.

27 août : présentation en CCE à Paris du rapport de Sécafi Alpha sur le projet final (Dax Tec + SXP). Le CCE ne s'estime pas en capacité de pouvoir donner un avis. Des documents capitaux ne lui ont pas été communiqués (Précontrat de cession, pré contrat de sous-traitance, lettre d'intention pour la première ferme solaire en Sardaigne...)

28 août : présentation en CE à Pontonx du rapport de Sécafi Alpha sur le projet final (Dax Tec + SXP). Le CE ne s'estime pas en capacité de

pouvoir donner un avis. Des documents capitaux ne lui ont pas été communiqués (Précontrat de cession, pré contrat de sous-traitance, ...).

La direction, folle de colère, dit qu'elle se sait pas ce qui va se passer, ne sait pas si les différents partenaires (notamment ceux de la ferme solaire en Sardaigne) vont accepter d'attendre l'avis du CCE et du CE ou bien s'ils vont se retirer, auquel cas le projet ne pourra plus se faire. Si plus de ferme solaire en Sardaigne, plus de cession possible, ce sera forcément la fermeture du site

29 août : sur France Bleu Gascogne, monsieur le maire de Pontonx prend position !! Pour lui, les salariés doivent accepter le plan de reprise. Sinon, ils sont 330 à risquer de perdre leur emploi. Même s'il comprend leur mécontentement.

30 août : article du Sud-Ouest édifiant dans lequel le directeur de SONY Pontonx dit « ...Tout est fini. Sauf si les gens se mobilisent vite pour dire que le CE n'a pas exprimé l'opinion majoritaire... ».

1^{ER} septembre : article du Sud-Ouest où monsieur SUBSOL, maire de Pontonx, semble surtout s'inquiéter des 600 000 € de taxe professionnelle que la communauté des communes du pays tarusate perdrait en cas de fermeture. Il oublie par contre de préciser que la communauté des communes perdra les ¾ de la taxe professionnelle actuelle à la cession du site. Les 600 000€ dont il parle ne représentent donc que le quart de la taxe actuelle ; le quart qui sera perdu si le site était fermé au lieu d'être cédé.

Début septembre : nouvelle convocation d'un CCE à Paris le 09/09 et d'un nouveau CE à Pontonx le 10/09

A l'issue de ces 2 réunions, il sera à nouveau demandé aux représentants du personnel de donner un avis sur le projet de cession.



Point sur le projet de cession

En Bref

Dans les Landes

Services Publics

Enjeux des élections professionnelles

COMMISSION EXECUTIVE UD DE RENTREE

Le 9 septembre 2008, la CEUD se réunira à Mont de Marsan, au siège de l'UD avec ordre du jour principal, la campagne Prud'hommes 2008.

APERCUS D'HISTOIRE SOCIALE N°89

L'Institut d'Histoire Sociale CGT des Landes met la dernière main à la publication d'un numéro consacré au syndicalisme en terre landaise de la Libération à nos jours.

TOUR DE FRANCE DES UD

Il est prévu les 21 et 22 octobre dans notre département avec la présence d'un responsable confédéral. Ce sera un moment fort de la campagne prud'homale avec la présentation de nos candidats à nos syndiqués.

CONVENTION TER

Dans le cadre de la négociation de la Convention Train Express Régional nous souhaitons faire exprimer les salariés aquitains sur leurs besoins en matière de transport ferroviaire. Un 4 pages à été réalisé avec les propositions CGT pour notre département. Il sera en lien avec les cheminots diffuser aux usagers des trains et aux salariés.

CAMAPGNE REGIONALE DE SYNDICALISATION

La campagne de syndicalisation régionale se déroulera du 29 septembre au 04 octobre 2008. L'affichage public 3X4 aura lieu dans cette période notamment et principalement sur le secteur de Dax, Mont de Marsan .

Lors du dernier comité régional il a été décidé de mettre à disposition des syndiqués un Kit de syndicalisation plus complet tiré à 15000 exemplaires.

Celui-ci sera prêt, si tout va bien vers le 12 septembre. Il se présentera sous forme de pochette cartonnée, comprenant une lettre aux syndiqués, une carte postale d'adhésion, un badge, le livret confédéral sur le renforcement, une affiche de la campagne, l'affichette confédérale ainsi qu'un stylo pour remplir le bulletin d'adhésion !!!

2000 kits seront disponibles à l'UD.

Les organismes paritaires

CAP

(Commission Administrative Paritaire) De la collectivité, de l'établissement, du centre de gestion - Déroulement de carrière, promotions Salaire, reconnaissance des qualifications - Recours Titularisations Formations - Temps partiel Mutations Discipline - Commission de réforme, etc.

CSFPT

(Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale) Examine les projets de lois et de décrets relatifs au statut de la Fonction publique...

CTP

(Comité Technique Paritaire) De la collectivité, de l'établissement, du centre de gestion Conditions et organisation du travail Hygiène et sécurité Organisation du temps de travail Régime indemnitaire Plan de formation Suppressions d'emplois Réorganisation des services Communication du bilan social...

CHS

(Comité d'Hygiène et de Sécurité) Création obligatoire pour un effectif d'au moins 200 agents. - Protection et sécurité des agents Analyse des risques professionnels Programme annuel de prévention (document unique) Enquêtes suite à des accidents de travail, maladies professionnelles ou à l'existence de dangers graves.

CNFPT

(Centre National de la Fonction Publique Territoriale) Organisme national de formation pour les titulaires et les non titulaires. Préparation et organisation de certains concours et examens. Détermine les orientations nationales en matière de formation professionnelle. Valide le répertoire national des métiers...

Le 6 novembre 2008, le premier tour des élections professionnelles dans la Fonction publique territoriale aura lieu pour élire les représentants des personnels dans les CAP, les CTP et les CHS. Le 02 décembre 2008 se tiendront, dans la continuité, les élections des représentants au Conseil d'Administration de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) pour lesquels tous les électeurs actifs et retraités voteront par correspondance.

La période électorale 2008 se terminera par l'élection prud'homale du 03 décembre. Le résultat de cette élection, comme celui des élections professionnelles des territoriaux, sera déterminant pour la représentativité des organisations syndicales au niveau national. Ces différentes élections seront donc pour vous un moment capital d'expression démocratique. Ce qui est

en jeu, c'est votre pouvoir d'intervention sur les décisions qui vous concernent. Depuis sept ans, vous ne vous êtes pas exprimés du fait de la durée exceptionnelle de ce mandat. Les résultats des élections professionnelles seront observés de près, aussi bien par les employeurs locaux que par le gouvernement. Dans un contexte national qui s'est extrêmement durci pour l'ensemble des salariés, ces prochaines élections professionnelles doivent être pour vous une échéance à saisir pour faire entendre votre voix, donner les moyens aux organisations syndicales de se battre et construire un rapport de force solide face aux projets du gouvernement et du patronat. Ceux-ci ne visent qu'à faire du profit sur les ruines d'un service public qu'ils comptent vider de sa substance, et transformer ainsi les usagers en clients. Tout au long de ce mandat avec vous, la CGT et ses élus, malgré les efforts des gouvernements successifs pour diviser les salariés et en dépit des grandes campagnes de discrédit envers les syndicats, ont su mobiliser sur l'ensemble des sujets sociaux qui façonnent notre quotidien de salariés. Sans les mobilisations massives que nous avons connues lors de chaque appel, le gouvernement en serait déjà beaucoup plus loin dans sa politique ultralibérale. Par ailleurs, c'est toujours à l'initiative de la CGT que l'unité syndicale s'est faite autour des revendications

